

Direction des Affaires Scolaires

2019 DASCO 41 - Subventions (2.000 euros) à deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 14^e arrondissement.

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le but de développer l'éducation, la pratique artistique et culturelle des enfants et des jeunes et de construire des trajectoires scolaires et éducatives positives, je vous propose d'apporter notre soutien à deux associations pour leur projets élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville au titre de l'année 2019 dans le 14^e arrondissement.

Il est proposé d'allouer une subvention à ces associations pour les actions pédagogiques ou éducatives indiquées dans le présent projet, et conduites en temps scolaire ou périscolaire. Le montant global des subventions pour le 14^e arrondissement s'élève à 2.000 €.

L'association Carrefour 14 met en œuvre une résidence d'écriture graphique de type résidence de création avec intervention en classes au profit d'élèves de Cm2/6^e, dirige la production d'un Livre Théo et Meï et mène des ateliers de lecture et d'écriture ou actions ponctuelles (atelier BD, charte de Bien Vivre ensemble-en maternelle Rouvier). Elle organise des interventions auprès de deux centres sociaux qui reçoivent les enfants des établissements du Réseau d'Éducation Prioritaire. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1.000 euros.

L'association La Compagnie à l'Affût organise deux parcours. Le premier parcours vise à renforcer le lien entre parents et équipe pédagogique. Le deuxième parcours s'appuie sur le nouveau dispositif EVS (Espace de Vie Sociale). Chaque parcours est constitué de 4 séances ateliers et d'un temps public. L'action consiste à créer une dynamique collective autour de la parentalité dans les quartiers populaires au profit des enfants, des adolescents et des parents. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1.000 euros.

Ces dossiers ont été retenus en accord avec le Service Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires et la Mairie du 14^e arrondissement au regard des priorités municipales et après prise en compte des arbitrages rendus lors des réunions des Commissions locales de l'Appel à Projets (CLAP).

En raison de l'intérêt local de ces actions, je vous propose d'accorder une subvention à chacune des associations précitées pour un montant global de 2.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.